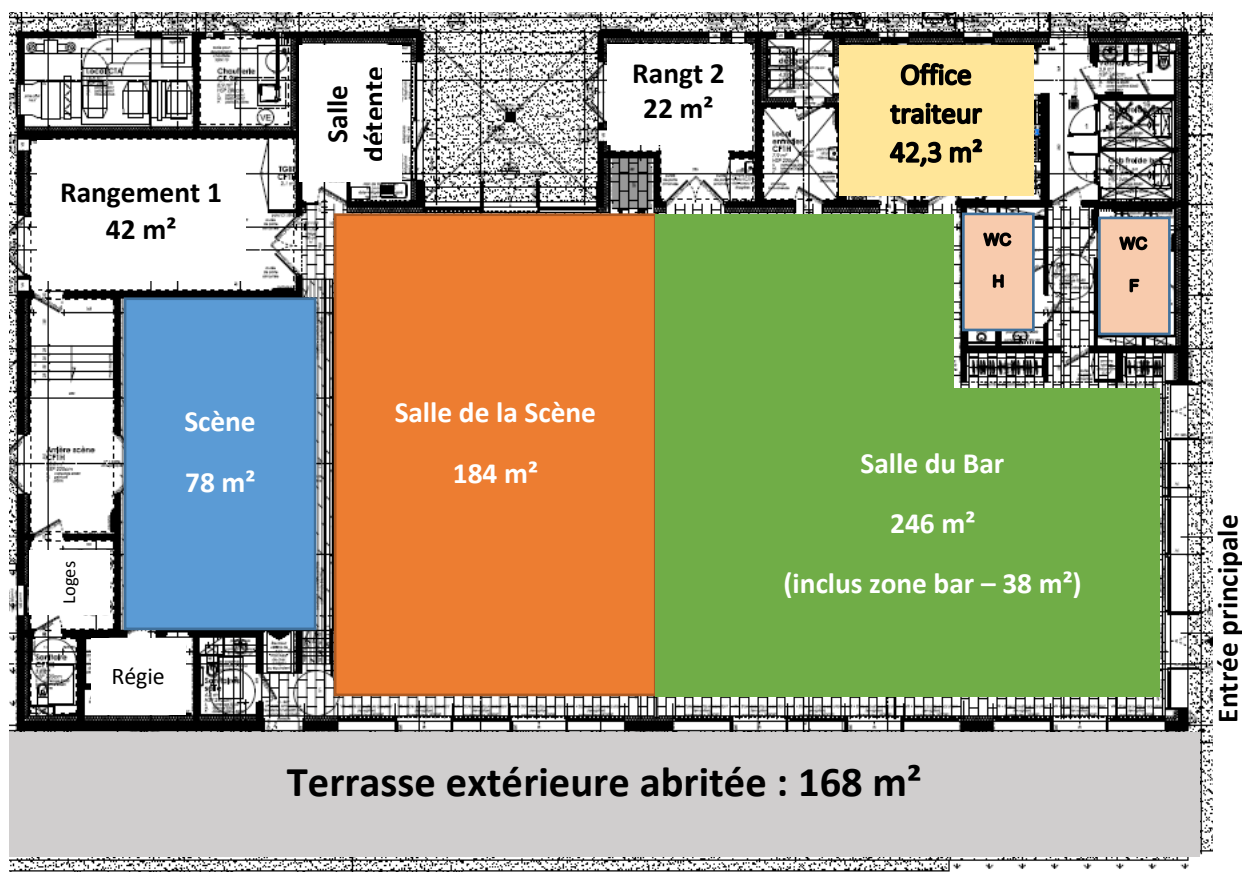


Descriptif de la salle

Adresse : 3 route de la Base de loisirs - 44170 NOZAY

Plan de la salle :



Manifestations autorisées

Sont autorisées les manifestations de type : réunion, assemblée générale, conférence, vin d'honneur, mariage, banquet, repas, bal, gala, cérémonie ...

et tout autre évènement jugé compatible avec l'équipement, sur appréciation du Maire.

Capacité de la salle (Effectif maximal du public)

CAPACITE MAXIMUM	Equipement complet	Salle de la scène	Salle du bar
Personnes debout	418	184	246
Personnes assises configuration conférence	380	180	200
Personnes assises configuration repas	300	140	160

Dispositifs de sécurité

Le plan des locaux et les différentes consignes sont remis à l'utilisateur lors de l'état des lieux entrant.

Horaires d'ouverture au public des manifestations

- à partir de 8 h le matin
- **le lundi, mardi, mercredi, jeudi, dimanche et jour férié** : arrêt des festivités à minuit (fermeture des locaux à 1h maximum)
- **le vendredi, samedi et veille de jour férié** : arrêt des festivités à 2 h le lendemain matin (fermeture des locaux à 3 h le lendemain matin au maximum).

Mobilier de la salle

Le mobilier est mis à disposition des usagers sous condition de réservation préalable

- 380 Chaises
- 30 Tables rondes (6/8 personnes)
- 50 Tables rectangulaires (6 personnes)
- 10 Mange-debout (mis à disposition avec le bar)
- 1 Pupitre
- 4 Portants mobiles (40 cintres par portant)

Equipement de la salle

- Matériel de Sonorisation / Matériel de vidéo-projection (voir grille tarifaire)
- Accès internet
- Vaisselle : assiettes, verres et couverts pour 150 personnes (voir grille tarifaire)

Conditions de réservation

Le planning des réservations s'établit sur une période glissante de 2 ans.

Une (ou 2) réunion(s) annuelle(s) avec les responsables d'associations nozéennes sera organisée pour enregistrer les demandes selon les disponibilités du planning.

Tarifs de location

Les tarifs sont fixés chaque année par décision du Conseil municipal et sont applicables du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année de la manifestation. L'utilisateur sera avisé du tarif définitif de la location accordée dès décision de l'assemblée délibérante pour l'année concernée.

Responsabilité/ Caution

L'utilisateur fournira obligatoirement (à l'exception des organismes publics non concernés par le dépôt de chèques de caution) :

- **Une attestation de responsabilité civile couvrant spécifiquement la réservation considérée** et mentionnant l'identité (ou la raison sociale du locataire), son adresse, le nom et l'adresse de la salle utilisée et la période complète de réservation.
- **Un chèque de caution (dommages)** de 500 € couvrant les dommages et dégradations survenues dans la salle ou sur les équipements, la perte de la clé et/ou du badge d'accès
- **Un chèque de caution (ménage)** de 250 € garantissant la restitution des lieux dans un état de propreté acceptable. *Si les frais engendrés par la remise en état de propreté sont supérieurs au montant de la caution, l'utilisateur sera facturé du montant des frais réels de la prestation en conséquence.*

Décoration de salle

Des câbles et crochets installés dans la salle permettent de réaliser une décoration temporaire.

Gestion des déchets

Des containers de tri sélectifs sont présents sur l'aire de camping-car pour vos déchets recyclables. Des containers fermés sont présents à l'extérieur de la salle pour vos déchets non-recyclables. Des consignes vous seront transmises et une clé d'accès vous sera remise à l'occasion de l'état-des-lieux entrant.

Accès à l'équipement /Etat des lieux

Un état des lieux contradictoire sera systématiquement organisé avec le locataire, à la remise puis à la restitution des clés, en présence d'un représentant de la commune.

Le rendez-vous d'état-des-lieux entrant sera fixé en concertation avec le locataire et précisé à l'autorisation d'utilisation de la salle.